

**2017 DFPE 133** Subventions (**6 801 290** euros) avenants et convention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour ses 20 établissements d'accueil de la petite enfance.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération des 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes des conventions d'objectifs à signer avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) relative au fonctionnement de ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.

L'association ouvre en 2017 deux nouveaux établissements, un multi accueil de 35 places situé 122, rue de Charonne à Paris 20<sup>ème</sup> et un multi accueil de 65 places sis 6, rue André Theuriet dans le 15<sup>ème</sup>, pour lesquels des conventions doivent être signées.

La capacité d'accueil total de ces établissements est de 1 081 places.

Ces conventions, d'une durée de 2 ans et 3 mois et 2 ans et 8 mois, viendront à échéance le 31 décembre 2019. Elles insistent (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2017, il est proposé de signer des avenants n° 1 à ces conventions et des conventions, qui fixent :

- les subventions municipales pour l'année 2017,
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation.

Après étude des budgets présentés pour 2017 et annexés aux avenants et aux conventions, il est proposé de fixer la subvention globale à 6 801 290 €.

Cette subvention globale comprend :

- une subvention pour l'établissement situé 31, rue Claude Bernard à Paris 5e, de 233 429 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 14, rue Jean Bart à Paris 6e, de 265 725 euros.
- une subvention pour l'établissement situé dans le jardin du Luxembourg à Paris 6e, de 203 117 euros.
- une subvention pour l'établissement situé Allée Charles Risler à Paris 7e, de 249 163 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 3, rue Oudinot à Paris 7e, de 357 834 euros.

- une subvention pour l'établissement situé 16, rue Tiphaine à Paris 15e, de 125 008 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 68, rue Saint Charles à Paris 15e, de 970 924 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 10, rue André Theuriet à Paris - 15e, de 482 580 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 14, boulevard Gouvion Saint Cyr à Paris 17e, de 459 098 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 48, rue des Bois à Paris 19e, de 117 958 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 6 bis, rue Clavel à Paris 19e, de 636 944 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 6 bis, rue Clavel à Paris 19e, de 191 800 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 3 rue Blanche Antoinette à Paris 19e, de 240 727 euros.
- une subvention pour les établissements situés dans les 19e et 20e arrondissements, de 592 619 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 32 rue Botzaris à Paris 19e, de 200 698 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 3, place Martin Nadaud à Paris - 20e, de 468 917 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 104/106, rue de la Réunion à Paris - 20e, de 256 313 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 104/106, rue de la Réunion à Paris - 20e, de 308 703 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 9, Bis rue Delaître à Paris - 20e, de 308 781 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 122, boulevard de Charonne à Paris - 20e, de 130 952 euros.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon les avenants aux conventions et les conventions, ci-jointes, qui fixent la subvention pour chaque établissement et dont le total est de **6 801 290** euros au profit des établissements.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris